



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PTI Brochot

Question écrite n° 5857

Texte de la question

M. François Asensi attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur la situation de l'entreprise PTI Brochot, dont le siège social et le principal établissement sont situés sur le territoire de la ville de Tremblay-en-France. Cette entreprise est mondialement connue par la qualité de ses productions et ses références prestigieuses (équipement des usines d'aluminium de Dunkerque, Bahrein : manutention d'anodes, machines à brasquer, chaînes de coulee, etc.). Par suite d'une diminution drastique de son carnet de commandes, cette PME performante à l'export a dû, dans un premier temps, réduire son activité, puis, la récession persistant, se déclarer en cessation de paiement le 14 février 1993. Malgré sa situation (redressement judiciaire), l'entreprise, après avoir été contrainte à des restructurations qui se sont traduites notamment par des licenciements, a pu enregistrer un montant honorable de commandes (60 MF à ce jour) permettant de sauvegarder les emplois restants. Un montant important d'autres commandes est d'ores et déjà acquis, sous réserve d'une sortie positive du règlement judiciaire. Un plan de continuation a été mis au point, qui permettra non seulement d'apurer le passif, mais aussi de sauvegarder les 190 emplois du groupe (dont 74 sur le site de Tremblay-en-France). Le tribunal de commerce doit se prononcer courant octobre. Pour sauver l'emploi, l'action et la mobilisation de tous sont indispensables. Les salariés ont déjà supporté la plus lourde charge en subissant les licenciements. La ville de Tremblay-en-France, créancière de l'entreprise, est prête à aider au succès du plan. L'État, créancier lui aussi, se doit d'apporter sa contribution aux chances réelles de l'entreprise. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que PTI Brochot, dont les productions sont indispensables à la réussite de certains grands projets français à l'export (notamment la construction de la plus grande usine d'aluminium en Afrique du Sud), et dont le sort dépend de l'examen du tribunal de commerce, puisse compter sur le soutien actif du Gouvernement.

Texte de la réponse

L'entreprise Brochot sise à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) a été mise en redressement judiciaire le 17 février 1993 par le tribunal de commerce de Bobigny. Après une période d'observation le tribunal de commerce de Bobigny, par jugement en date du 20 octobre 1993, a accepté le plan de continuation proposé par l'entreprise PTI Brochot permettant un apurement du passif ainsi que la sauvegarde des emplois.

Données clés

Auteur : [M. Asensi François](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5857

Rubrique : Equipements industriels

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 3001

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1798